



Succession de biens immobiliers

Par **fabien6315**, le **18/03/2016 à 15:08**

Bonjour, voici ma situation mes parents sont propriétaire d'une maison. Ils voudraient me donner de leur vivant la maison pour éviter de trop payer des droit de succession. Sachant que la maison à été estimer a 130 000 euros. Dans un premier quel sera la somme à payer.
Dans un second temps je vais créer un sci car je suis propriétaire de trois appartements et je voudrais savoir si en mettant la maison de mes parents dans la sci les droits de succession seront moins cher
merci d'avance pour vos réponses .

Par **amajuris**, le **18/03/2016 à 18:30**

Bonjour,
Il est déconseillé que les parents fassent donation d ela pleine propriété de leur résidence principale à leur enfant même unique car il peut toujours survenir une brouille et une donation est irrévocable.
ILS peuvent faire donation de la nue propriété et conserver l'usufruit.
Comme enfant vous avez un abattement de 100000 euros par succession donc le double avec les 2 parents donc vous serez exonéré de droits de succession selon la loi applicable ce jour.
Salutations